

AVEU DE FAIBLESSES

Yvan s'accuse d'être le responsable du crime d'un garçon du village, le petit Romain, âgé de huit ans. Yvan fait des aveux aux policiers, les réitère devant le juge d'instruction, et participe même à la reconstitution des faits. Il est condamné à une longue peine de prison avant d'affirmer finalement qu'il a été manipulé. Il renie ce qu'on lui aurait fait dire pendant sa garde à vue en accusant Grochard, l'inspecteur qui l'a interrogé, de l'avoir brutalisé physiquement et moralement. Personne ne le croit. Ses parents doutent de sa sincérité, et son avocat décide de ne pas le soutenir lors de son procès en appel. Heureusement pour Yvan, la nouvelle avocate qui accepte de s'occuper de lui est convaincue de son innocence. La seule chose qu'elle n'avait pas prévu, c'est que son client lui révélerait le nom du meurtrier.



Yvan — Vous pouvez lui dire à Grochard, le prévenir...

Le policier — Le prévenir de quoi ?

Yvan — Que dans une partie de cache-cache... Le plus compliqué... C'est pas de se cacher... C'est de trouver...

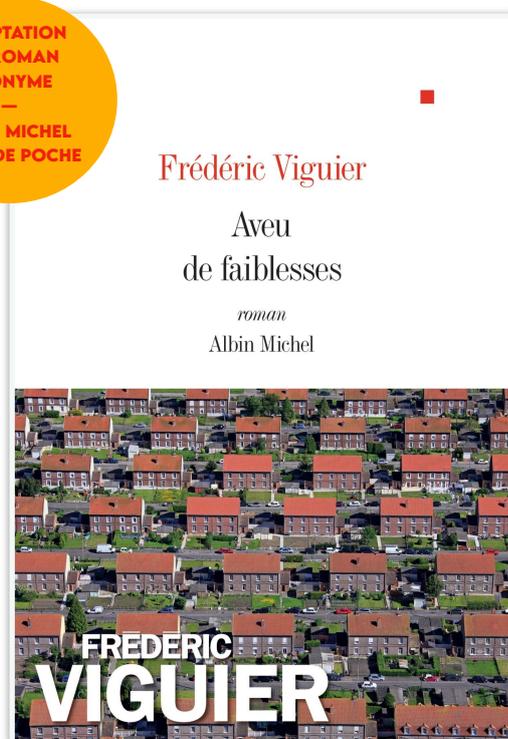
Personnages : 6 pour 4 acteurs (3h/1F)

Fiche technique :

Décor : un bureau de commissariat , l'ambiance d'une cellule (éclairage), un plateau nu.

Accessoires : 1 bureau, 3 chaises, 1 téléphone.

Effets sonores : 2 (pluie et fête)



CONTACT

bonjour@fredericviguier.fr

Rico : 06 29 21 37 82

